



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20221018-DBC20221018_07-DE
Reçu le 25/11/2022
Publié le 25/11/2022

N° DBC 20221018-07

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2022 à 13H00

Date de la convocation : 13 Octobre 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 18 Octobre 2022 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Martine MUNOZ, Philippe BLANCHOZ, Georges LOPEZ, Jean Eric GARRET, Jean-François DELAIRE, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Didier ROMEUF, Jany BROUSSE.

Membres du Bureau absents excusés :

Hélène BOUDON, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN, Jean-Pierre DUBOST.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Stéphane RODIER
Patrick SAUZEDDE à Frédéric CHONIER

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

18

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix
délibératives : 1

Total votants : 19

COMITE D'USAGERS STRUCTURES COLLECTIVES PETITE ENFANCE

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice- Président

Considérant le discours du 10 juillet 2022 de Jean-Christophe COMBES, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie, et des Personnes handicapées, en charge de la famille et de la petite enfance, discours qui fait suite au décès tragique d'un bébé en crèche (pour lequel une enquête IGAS (inspection General des Affaires Sociales) est en cours), et au cours duquel est évoqué l'obligation future de créer un conseil de parents dans chaque crèche.

Considérant le souhait de l'équipe de direction des crèches de créer une instance unique dès cette année scolaire, sous l'appellation « Comité d'usagers des structures collectives petite enfance ».

Le Comité d'usagers des crèches a pour vocation de :

- Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projets d'intérêts collectifs concernant les structures d'accueil de la petite enfance.

AR Prefecture

063-200070712-20221018-DBC20221018_07-DE
Reçu le 25/11/2022
Publié le 25/11/2022

- Apporter un avis consultatif sur les volets sociaux et éducatifs des projets d'établissements, et sur les projets de travaux d'équipements.
- Être informé des conditions générales d'accueil des enfants (activités pédagogiques, sécurité, alimentations), de l'évolution des prix des services rendus par la crèche et des investissements.
- Proposer des échanges entre parents et professionnels.
- Organiser la participation des parents à la mise en œuvre du projet social ou d'activités pédagogiques ou culturelles ponctuelles.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le règlement de fonctionnement du Comité d'usagers précisant la composition et qualité de ses membres, l'organisation des élections, les droits et les devoirs des représentants des parents, et la mise en œuvre des assemblées plénières.
- **Autorise** la création du Comité d'usagers des structures collectives petite enfance pour une mise en œuvre dès le 1^{er} novembre 2022.

TOTAL VOTANTS : 19

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19

Abstentions :

Conseillers présents : 18

Pour : 19

Représentés : 2

Contre : 0

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

